

Sur une proposition de loi relative à la promotion des langues régionales

Position de la FAB sur l'adoption le 31 janvier en première lecture par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi relative à la promotion des langues régionales

La Fédération Alsace Bilingue a soutenu la proposition de loi relative à la promotion des langues régionales initiée par la députée Annie le Houérou, bien qu'elle soit toute symbolique (le texte ne pourra pas être définitivement adopté avant la fin de la législature), très insuffisante et souvent maladroite. Cette proposition exprime opportunément la nécessité d'améliorer au plan législatif le statut très indigent des langues régionales. C'est pourquoi, à travers un message diffusé par Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, nous avons appelé tous les députés Alsaciens et Mosellans à participer au débat et à améliorer le texte par leurs amendements et propositions. La présence au débat et la participation aux discussions était une bonne opportunité pour faire progresser la recherche de solutions efficaces pour les langues régionales. Malheureusement aucun amendement positif n'a été accepté de sorte que l'on peut que comprendre les parlementaires qui se sont finalement abstenus ou ont votés contre un texte extrêmement modeste et parfois inconsistant. Nous remercions néanmoins tous les députés, quelque soit leur bord et quelque soit leur vote final, qui ont manifesté leur implication dans ce sujet très important. Notre fédération se tient à leur disposition pour poursuivre la réflexion car il est clair que la discussion et les initiatives doivent se poursuivre encore dans la présente législature comme dans la suivante pour que nos langues disposent enfin d'un vrai statut juridique protecteur et de nature à en assurer la promotion.